

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASES 25G DAC DGRI Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3212-1, L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Solidarité Sida, 16 bis avenue Parmentier (11e), et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission, Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 2^{ème} Commission, et Monsieur Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association Solidarité Sida une convention,

dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités d'attribution d'une subvention au titre de l'organisation du Festival Solidays.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 150.000 euros (2017_02915) est attribuée à l'association Solidarité Sida (21188), 16 bis, avenue Parmentier (11e), au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 423, ligne DF34001 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2017 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO